M. ROSS—Je crois que oui, mais je suis persuadé que si l'auteur de ces lettres avait été présent à la conférence de Québec il cût agi comme les autres délégués. Je trouve encore qu'en 1849, à Kingston, une réunion de cent quarante hommes éminents, présidée par un citoyen hautement respecté, l'hon. GEORGE MOFFAT, (je veux parlor de cette organisation, la Ligue Anglaise), adopta commo projet essentiel à l'avenir du pays l'union des provinces du l'Amérique Britannique du Nord. (Applaudissements.) Si j'en avais le temps, M. l'ORATEUR, je pourrais démontrer que fréquemment à la chambre des communes, l'on a parlé de l'union de ces provinces comme d'un ôvénement qui ne manquerait pas d'arriver. Depuis que cette question s'agite dans le pays, j'ai lu avec une grande satisfaction des articles des journaux des Etats-Unis dans lesquels on s'attache à démontrer les avantages de cette union, un entr'autres dans le Times de Chicago, dans lequel l'écrivain vante bien haut la prévoyance dont fait preuve le peuple canadien en cherchant à sauvegarder ses intérêts dans l'avenir. (Ecoutez! écoutez!) Si je le voulais, je pourrais encore apporter nombre d'autorités pour prouver les avantages d'une union des provinces. L'union, soit législative, soit fédérale, fait la force, et nous devons rechercher l'union si nous voulons prospérer et grandir. Cependant, je dois dire que tout, suivant moi, doit nous porter à rechercher l'union législative, et, en examinant les choses, on s'accordera à trouver qu'on ne peut raisonnablement supposer que les provinces d'en-bas préfèrent la forme fédérale à cette dernière. Rien de plus facile que de s'apercevoir de ce qui leur fait priser l'institution de parlements locaux, car c'est certainement leur demander trop que de leur enlever toute espèce d'administration pour la remettre entre les mains d'une population supérieure en nombre, et avec qui elles n'ont eu comparativement que peu de relations. On peut également avoir raison de croire que le système d'une union législative ne soit trop embarassé et que la législature générale ne soit trop absorbée par la discussion des affaires particulières de chacune des provinces. Mais, je crois que lorsque ce régime aura fonctionné quelque temps et que nous serons mieux connus, on verra qu'il est avantageux et que l'union de tous ces fragments de population, en un seul faisceau. a été un acte tout à fait sage. On verra

que nous comprendrous mieux nos intérêts lorsqu'ils ne feront qu'un, et qu'il sera d'autant plus facile de se passer de parlements locaux et de les grouper dans une seule et même législature. (Ecoutez! écoutez!) Le projet actuel présente encore cet autre avantage qu'il établit un gouvernement général pour tout le pays, et qu'il sera facilo pour ceux qui le voudront, du consentement du peuple, de consolider le régime existant sans entraîner des changements politiques aussi radicaux que ceux d'aujourd'hui. Mais prenons un autre point de vue qui se trouve confirmé par les faits. Du moment que nous nous unissons, que nous montrons l'univers que nous élargissons l'horizon de notre avenir, il se fera un tel accroissement dans notre population que la besogne ne manquera ni pour les parlements locaux, ni pour la législature fédérale. Ce système aura, en outre, pour effet de produire dans les gouvernements locaux un esprit d'émulation pour administrer leurs provinces le mieux et le moins cher possible. Une fois ces parlements locaux institués, je ne doute pas de voir le pouple comprendre l'importance de modifier son régime municipal, attendu que ce dernier se trouvera trop subordonnó aux gouvernements locaux. Quoiqu'il en soit, ce sont là des sujets 🏲 discuter plus tard. (Ecoutez!) J'aborders maintenant, M. l'ORATEUR, la question la confédération au point de vue commerciale On a prétendu qu'à cet égard le pays gagnera rien, et qu'il n'y aura pas accroisse. ment d'affaires entre les provinces ; mais je prierai la chambre de se rappeler notre position actuelle, et je regrette de dire que nous avons d'excellentes raisons de l'envisager ainsi-Chaoun sait que les Etats-Unis ont donné avis de l'abrogation du traité de réciprocité et qu'on a tout lieu de croire qu'il en sera de même du système de transit; or, une fois isolés de ce côté, quelle se trouve être notre situation? Nous devenous sans communications avec la mer pendant six mois et, à cet égard, nous restons soumis au bon plaisir d'une puissance étrangère. (Ecoutez!) On a insiste sur la construction du chemin de fer intercolonial comme étant une nécessité commerciale; quoique ce projet doive nous entraîner dans de grandes dépenses, je crois néanmoins qu'il nous faut l'exécuter. Je me permettral, à propos de ce sujet, de définir ma posttion. Lorsque le gouvernement demanda la chambro d'affecter un crédit à l'exploration du chemin de fer intercolonial, j'étais